

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G, Plombier-ière, chauffagiste, opérateur-trice en froid et ventilation, organisé par Nantes Université

La Présidente de Nantes Université,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G, Plombier-ière, chauffagiste, opérateur-trice en froid et ventilation, organisé par Nantes Université est composée ainsi qu'il suit :

Madame KONIECZNY Soline, Ingénieure d'études de classe normale, Présidente, Nantes Université, Nantes,
Madame DUYCK Fabienne, Ingénieure de recherche hors classe, Experte, Université de Montpellier, Montpellier,
Monsieur LE COZ Yves, Technicien de recherche et de formation de classe supérieure, Nantes Université, Nantes,
Monsieur PHILIPPE Alain, Attaché principal d'administration de l'État, Nantes Université, Nantes.

Article 2 : La Directrice générale des services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Nantes, le 10 mai 2023

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
La Directrice générale des services

Laurianne SCHLAEPPI

